

Compte-rendu du déjeuner autour de Nathalie Darnaut

22 mars 2017

Le 22 mars, le Cercle Europe et Economie Sociale a rencontré Nathalie Darnaut. Chef d'unité à la DG Emploi responsable du lancement du Socle Européen des droits sociaux.

Nathalie Darnaut a présenté aux membres les propositions de la Commission attendues le 26 avril sur le Socle Européen des droits sociaux. Elle a ensuite répondu aux questions des membres.

I – Le socle européen des droits sociaux

II – Q&A

LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

La Commission européenne a présenté pour la première fois l'idée d'un Socle Européen des Droits Sociaux en 2015, elle en a soumis une première ébauche en mars 2016. Il s'agit d'une initiative très politique portée au plus haut niveau de la Commission européenne. Il y a une vraie détermination du Président Juncker à améliorer la performance sociale de l'Europe : l'Europe doit atteindre un triple A en matière sociale affirme-t-il.

L'objectif de ce Socle est de mettre fin aux déséquilibres de stabilité de la zone euro en développant les performances sociales des Etats et en rendant les structures économiques plus robustes. Le cœur de cette future proposition est donc **le renforcement de la convergence sociale entre les Etats**. Cet instrument servira ainsi à évaluer les performances nationales et rapprocher les systèmes des Etats membres vers un « idéal » social européen. Il s'agit aussi d'aider les Etats à s'adapter et à répondre aux nombreux défis sociétaux en matière d'emplois et de protection sociale.

Si le modèle social européen est une réussite, il est aussi confronté à nombreux défis qui sont le moteur de la démarche relative au socle : hausse du sentiment d'insécurité individuelle dans le travail, faible flexibilité du travail, vieillissement de la population mais aussi l'héritage de la crise de 2008. Cette crise a en effet révélé que la faible performance sociale est un frein à la croissance. La Commission Juncker ambitionne de lier le social et l'économie dans une grande stratégie.

Pourquoi un socle ?

La Commission ne préfère pas parler de pilier, mais bien de socle capable de regrouper des méthodologies sociales européennes qui serviront de base de travail aux Etats. Il ne s'agit pas d'un processus d'harmonisation mais bien de convergence. Les défis que devra relever ce socle sont donc :

1. **Le renforcement des droits sociaux & économiques** : ce point est pour la Commission essentiel, dans un monde en pleine mutation économique et démographique, ou numérisation du travail doit rimer avec adaptation de la protection sociale, et vieillissement démographique doit signifier lancement de contrats-intergénérationnels.
2. **L'hétérogénéité des droits sociaux** : La Commission souhaite lutter contre les inégalités nationales en matière de pauvreté, de chômage et d'inégalités sociales. Sur ce point, la Crise de 2007 a démontré que de faibles performances sociales étaient de véritables freins à la croissance d'un Etat.
3. **Les divergences sociales et économiques nationales** : Si ces divergences sont le reflet de différents choix politiques, notamment au niveau budgétaire et financier, il est important pour la Commission, au sein de la zone euro, d'équilibrer ces divergences.

→ La fixation d'objectifs communs est pour la Commission le meilleur moyen de développer une Europe plus sociale et plus juste. Les pays non-membres de la zone euro peuvent tout de même rejoindre le Socle.

Sur quoi se basera le socle ?

Juridiquement le Socle se basera sur ;

- Les droits sociaux existants ;
- Le droit primaire et secondaire européen ;

- Les droits sociaux nationaux et internationaux ;
- Le Semestre Européen.

L'objectif est donc de compléter le droit actuel en formulant des principes essentiels pour soutenir le processus de convergence. La Commission proposera donc le 26 avril une trentaine de principes, qui seront divisés en domaines d'action, eux-mêmes répartis en trois actions de déploiement :

1. L'égalité des chances ;
2. L'égalité des conditions de travail ;
3. Le renforcement de la protection sociale.

Deux actions pilotes sont déjà lancées, l'une sur le revenu minimum, l'autre sur les compétences.

Ces actions seront accompagnées de trois propositions :

1. Une proposition sur l'équilibre vie-privée et vie-professionnelle ;
2. **Une proposition sur l'accès à la protection sociale** pour tous ;
3. Une révision de la directive sur les contrats de travail. Celle-ci prendra notamment en compte les nouvelles formes d'emplois et en particulier ceux offerts par les plateformes en ligne.

Enfin, la Commission présentera le même jour un document de réflexion sur la dimension sociale de l'UE à l'horizon 2025 en parallèle des réflexions sur l'avenir de l'Europe.

Comment mettre le Socle en œuvre ?

Le principe clé qui guidera la mise en place du Socle sera **la subsidiarité**. En effet, ce sera aux Etats membres qu'il incombera la responsabilité de respecter les critères de convergence. Nathalie Darnaut a en effet rappelé que l'UE n'avait pas la compétence en matière sociale, et que la mise en place de critères à respecter par les Etats était donc le meilleur moyen d'approfondir l'Europe sociale. Cette logique de respect de critères sera renforcée par le lancement d'un processus de benchmarking sur la performance des Etats.

Le Semestre européen sera l'outil clé de la mise en œuvre du socle, notamment avec les rapports pays.

Nathalie Darnaut a rappelé le rôle clé des partenaires sociaux qui sont associés à toute la démarche du socle et encore davantage dans la phase de mise en œuvre nationale.

Q&A

• **Sur l'indice de performance** : La Commission présentera plusieurs outils qui souligneront les déséquilibres persistants entre Etats membres :

- Un tableau de bord par pays des déséquilibre sociaux-économiques ;
- Des recommandations par pays ;
- Un benchmarking approfondit de la situation des Etats basé sur les attentes du Socle ;
- La mise en place d'une interface sur son site internet pour comparer les situations nationales

Sur l'indicateur, la Commission n'a pas encore finalisé sa réflexion, elle souhaite trouver un système d'indicateur qui soit suffisamment précis tout en étant pas trop complexe à calculer et comprendre.

• **Sur l'objectif final de la Commission** : L'exécutif espère mettre fin avec ce nouvel instrument aux déséquilibres entre les Etats membres.

• **Sur le niveau cible à atteindre** : La Commission n'en a pas fixé, elle souhaite inciter à la convergence vers les modèles nationaux les plus performants, et pousser à l'approfondissement du modèle sociale de certains pays déjà performants.

• **Sur la protection des travailleurs en ligne** : Cette question sera abordée dans le cadre de la révision de la directive sur les contrats de travail. La Commission en proposant une telle révision entend lutter contre les emplois précaires de tout type.

• **Sur le choix de se centrer sur la zone euro** : Pour l'exécutif, l'idée est d'avancer vers une intégration européenne plus approfondie pour les pays ayant la monnaie unique. Sont invités à rejoindre le cercle les autres pays intéressés.

- **Sur la réceptivité des Etats membres à cette future proposition** : D'après Nathalie Darnault, les Etats sont prêts à accueillir le Socle. En effet, cette logique sociale les intéresse de plus en plus, elle est notamment abordée au sein du G7, G20, FMI ou encore à la Banque Mondiale.

- **Sur l'inclusion des retraites** : Nathalie Darnault a confirmé qu'elles feront également partie du Benchmarking de la Commission.

En conclusions, les membres et Nathalie Darnault ont confirmé que la bonne mise en place du Socle ne se fera que si les Etats membres et les acteurs du marché, tels que les membres du Cercle Europe Economie Sociale, échangent sur les bonnes pratiques à développer au niveau national et mènent des actions de concert.
